



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20191104-BUR-AG-19-055-  
DE  
Date de télétransmission : 14/11/2019  
Date de réception préfecture : 14/11/2019

---

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA**

*Bureau du 4 novembre 2019*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Approbation d'une convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 novembre à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI, Louis POZZO DI BORGO.

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI.

<p><b>Nombre de membres composant le Bureau : 13</b> <b>Nombre de membres en exercice : 13</b> <b>Quorum : 7</b></p> <p><b>Votants : 7</b> <b>Pour : 7</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 4 novembre 2019

**OBJET : Approbation d'une convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « l'approbation des conventions ne portant pas sur les domaines exclus par l'article L5211-10 du CGCT. En cas d'incidence financière, les crédits doivent être inscrits au budget » ;

Vu l'avis du Bureau du 8 octobre 2018 approuvant la passation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Direction Départementale des Finances Publiques dans le cadre de l'observatoire fiscal sur les impôts économiques ;

Considérant qu'une méthode de travail a été actée entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Direction Départementale des Finances Publiques, formalisée par la signature de cette convention précisant les modalités d'échanges d'informations et les opérations de mise à jour des données ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**  
**(A l'unanimité)**

La convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques ;

**AUTORISE**

Le Président à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**